



## LETTRÉ D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°53 du 20 Février 2007

### 1 – NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION DES DIRECTEURS

Le **Comité Directeur** se réunira le 21 Février à Paris sous la présidence de Jacques MAYOUX, et afin d'examiner les points suivants :

- préparation du Congrès de Mâcon les 29/30 Mars, établissement de guides de discussions en ateliers
- point d'avancement suite à l'Ordonnance sur les O.P.H. et sur le contrat de D.G.
- difficultés avec les Préfets sur les contrats de certains D.G. d'O.P.A.C.

### 2 - NOUVELLES DES ASSOCIATIONS REGIONALES

L'Association **Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon**, sous la Présidence de François CORNUZ, après avoir organisé en Octobre dernier une rencontre autour du montage d'une opération de rénovation urbaine, a tenu une réunion le 14 Février à Carcassonne avec l'ordre du jour suivant:

Révision des statuts suite à la validation de l'Assemblée Générale du 27/10/2006, nouveau statut des O.P.H., contrat de D.G., droit au logement opposable, retards de paiement de l'Etat, les collègues en difficultés et point sur les comptes de l'Association.

L'Association **Ouest** a tenu son Assemblée Générale le 16 Février à Rennes sous la Présidence de Jean-Luc FONTAINE avec la participation du Président Jacques MAYOUX. Le point a été fait sur le statut unique des Offices avec l'accompagnement pour la transformation dans les Régions, sur la publication attendue en 2007 des 6/7 décrets d'application. **Le statut de D.G. fera référence à la loi de 1984 et au décret de 1988 mais avec un contrat à durée indéterminée.** Transposition des indemnités fixées par le décret sur les OPAC.

Un débat a eu lieu sur **le jeu des acteurs** avec les évolutions en terme de décentralisation et de recentralisation

découlant des 4 lois récentes (A.N.R.U. – Libertés et Responsabilités Locales – Plan de Cohésion Sociale et E.N.L.).

### 3– LES TEXTES PARUS

Loi n°2007-148 du 2 Février 2007 du 2 Février 2007 de **modernisation de la fonction publique**.

Contient des dispositions sur la formation professionnelle des agents publics tout au long de la vie, des règles de mise à disposition et de déontologie, le cumul d'activités et l'encouragement à la création d'une entreprise.

Décret n°2007-173 du 7 Février 2007 relatif à la **Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.)**.

Celui ci après avoir rappelé que la Caisse est un établissement public administratif de l'Etat, prévoit diverses mesures de gestion interne par exemple le paiement des cotisations par virements interbancaires généralisé et des actes de gestion simplifiés.

Décret n°2007-204 du 15 Février 2007 modifiant le **Code de la Construction et de l'Habitation**. Nouvelles modalités pour la gestion du fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété.

Arrêté du 8 Février 2007 fixant les modalités de calcul de la **cotisation à la Caisse de garantie du logement locatif social**.

La cotisation de base est pour 2007 de 1,36 % des loyers (au lieu de 1,40). Les réductions sont de 35 € par allocataire (inchangée), 29 € pour les logements situés en Z.U.S. (inchangée) et 650 € pour les logements mis en service en 2006 (inchangée).

### 4 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Le projet de loi de **MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** a été adopté définitivement le 7 Février.

Parmi les mesures retenues figurent l'octroi d'autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical, la compensation



financière des droits à congés, la négociation conduite entre l'autorité territoriale et les syndicats (promotion de l'égalité professionnelle en matière de recrutement et rémunération...). Mais aussi report au 1<sup>er</sup> Octobre 2007 de l'ordonnance relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme.

**Projet de loi instituant le DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.**

Examen par l'Assemblée Nationale le 15 Février de l'article 1<sup>er</sup> ainsi libellé : *«le droit à un logement décent et indépendant est garanti par l'Etat à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'Etat, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir»*. Vote à l'unanimité d'un amendement « anti remise à la rue ».

## 5 - C'EST DANS L'AIR

Afin de mieux répondre à l'ambition du **programme national de rénovation urbaine** P.N.R.U., un milliard d'euros supplémentaire vient abonder l'enveloppe financière portant à 11,8 milliards la somme affectée pour la période 2004-2013.

Les **cotisations additionnelles à la C.G.L.L.S.** pour 2007 en fonction des modifications des règles comptables seraient très importantes. L'U.S.H. intervient auprès de cet Organisme et de la D.G.U.H.C. pour faire modifier les taux et lisser les contributions des Organismes.

La Cour des Comptes épingle les **aides publiques au logement**. Elle dénonce les conditions de leur attribution jugées « peu lisibles » et la dégradation de leur efficacité sociale au détriment des ménages les plus pauvres. Elle regrette la multiplicité des acteurs dans la gestion de ces aides et les coûts de gestion qu'elle juge mal évalués.

Avec la **Réforme du Code des Marchés Publics** et pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse le pouvoir adjudicateur **doit annoncer les critères** sur la base desquels il se déterminera **mais également les sous critères éventuels**. Ceux ci doivent être portés à la connaissance des soumissionnaires potentiels. Toutefois la jurisprudence communautaire est plus souple.

Le Ministre Jean-Louis BORLOO prône la **baisse des charges des logements**. Il estime que la réduction des charges est un enjeu majeur en termes de pouvoir d'achat et d'impact écologique.

## 6 - LU POUR VOUS

Premier bilan du **diagnostic de performance énergétique**, à partir des 200.000 diagnostics réalisés depuis la mi-octobre : c'est le plus intéressant des diagnostics (Le Moniteur du 9/2).

Selon le rapport de **l'Observatoire des délais de paiement**, trois pistes pour améliorer la situation : mise en place d'instances expérimentales de médiation, relance de la négociation entre les professions et aide aux entreprises les plus modestes pour professionnaliser la gestion de leur poste client.

**Le logement figure en troisième position** dans les thèmes que les français aimeraient voir développer lors des campagnes pour la présidentielle et les législatives (Le Moniteur du 16/2).

## 7- BREVES

**Le prix du baril de pétrole brut a progressé de 2 \$** pour atteindre 59,71 \$ le 8.2.

Tolérance de l'administration fiscale pour l'exonération d'impôt sur les sociétés (**antenne collective de radio ou télévision, emplacement publicitaire**) à condition qu'ils représentent moins de 5 % des recettes totales de l'organisme.